



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 3 décembre, à dix-huit heures, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 novembre 2019

Présents : Francis LARROQUE, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Marie-Christine CLAIR, Josianne DELTEIL, Georges BELOU, Élisabeth BILDÉ, Marion ARTUS, Jean-Claude TOR, Jeannine POUYDEBAT, Jeannine DENARDI et Élisabeth RENAULT

Excusé : Roger HEINIGER,

A été nommée secrétaire : Marie-Christine CLAIR

Monsieur Francis IDRAC, Président et maire de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, accueille les conseillers communautaires.

Il procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Marie-Christine CLAIR est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	3
1.1	Installation des administrateurs du CIAS de la Gascogne Toulousaine.....	3
1.2	Élection du Vice-président du CIAS	4
1.3	Adoption du règlement intérieur du CIAS de la Gascogne Toulousaine	4
1.4	Délégation de pouvoir du Conseil d'administration	4
1.5	Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)	5
1.6	Adhésion à l'Union Départementale des CCAS et désignation d'un représentant (UDCCAS)	5
1.7	Adhésion au Réseau Public d'Aide à Domicile (RPAD)	5
1.8	Affiliation au Centre de Gestion du Gers (CDG 32)	5
1.9	Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Gers	5
1.10	Adhésion au régime d'assurance chômage.....	6
1.11	Télétransmission des actes au contrôle de légalité : signature d'une convention CIAS – Budget annexe SAAD	6
1.12	Adhésion à la plateforme mutualisée de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité	6
2	FINANCES.....	6
2.1	Création du budget annexe « Service d'Aide à Domicile »	6
2.1	Débat d'Orientations budgétaires 2020	7
3	QUESTIONS DIVERSES.....	7

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1 FONCTIONNEMENT INTERNE

1.1 Installation des administrateurs du CIAS de la Gascogne Toulousaine

Monsieur le président rappelle que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a été créé par une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine le 2 juillet 2019.

Le CIAS de la Gascogne Toulousaine porte et met en œuvre l'action sociale définie comme étant d'intérêt communautaire.

L'article 5-2 des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine précise que la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire consiste en la gestion d'un service d'aide à domicile à l'échelle du territoire intercommunal.

La délibération du 2 juillet 2019 portant création du CIAS a décidé de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CIAS, répartis comme suit :

- le président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, Président de droit du conseil d'administration du CIAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil communautaire ;
- 6 membres nommés par le Président, suite à appel à candidatures, dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action sociale et des familles. Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Par délibération en date du 3 octobre 2019, le conseil communautaire a procédé à l'élection des 6 conseillers communautaires qui siègeront au conseil d'administration du CIAS à compter du 1^{er} janvier 2020.

Un appel à candidatures a ensuite été lancé, en date du 17 octobre 2019, et au vu des propositions faites par les associations, M. le Président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a, par arrêté du 26 novembre 2019, nommé 6 membres parmi des personnes participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées sur le territoire intercommunal.

Monsieur Francis IDRAC, Président du CIAS de la Gascogne Toulousaine, procède à l'installation des membres du CIAS comme suit :

- 6 membres du Conseil d'administration désignés par le conseil communautaire :
 - 1- Marie-Christine CLAIR
 - 2- Josiane DELTEIL

- 3- Georges BELOU
- 4- Jean-Claude DAROLLES
- 5- Roger HEINIGER
- 6- Francis LARROQUE
- 6 membres du Conseil d'administration désignés parmi les personnes participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées sur le territoire intercommunal :
 - 1- Élisabeth BILDÉ (L'outil en main en Gascogne Toulousaine)
 - 2- Marion ARTUS (Aide 32)
en qualité de représentantes des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
 - 3- Jeannine POUYDEBAT (Club Renaissance)
 - 4- Jeannine DENARDI (Club Renaissance)
en qualité de représentantes des associations de personnes âgées et retraités du département ;
 - 5- Jean-Claude TOR (Association des Paralysés de France) en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département ;
- La nomination d'un représentant des associations familiales étant rendue impossible en l'absence de candidats, le Président nomme :
 - 6- Élisabeth RENAULT (La Croix-Rouge française) au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social sur le territoire intercommunal.

1.2 Élection du Vice-président du CIAS

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme Marie-Christine CLAIR comme Vice-présidente du CIAS.

1.3 Adoption du règlement intérieur du CIAS de la Gascogne Toulousaine

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur du CIAS joint en annexe de la délibération.

1.4 Délégation de pouvoir du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner délégation de pouvoir au président et au vice-président en cas d'absence ou d'empêchement du président.

1.5 Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion du CIAS de la Gascogne Toulousaine à l'Union Nationale des Centres communaux d'Action sociale (UNCCAS) ;
- d'autoriser le président, ou à défaut son représentant, à régler la cotisation afférente ;
- d'autoriser le président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

1.6 Adhésion à l'Union Départementale des CCAS et désignation d'un représentant (UDCCAS)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion du CIAS de la Gascogne Toulousaine à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) ;
- de désigner un représentant du CIAS de la Gascogne Toulousaine au sein de l'UDCCAS.

1.7 Adhésion au Réseau Public d'Aide à Domicile (RPAD)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au réseau public d'aide à domicile piloté par l'union départementale des CCAS du Gers ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au service avec l'UDCCAS jointe en annexe de la délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette adhésion.

1.8 Affiliation au Centre de Gestion du Gers (CDG 32)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter l'affiliation du CIAS Gascogne Toulousaine au centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Gers, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- d'autoriser président, ou à défaut son représentant, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1.9 Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Gers

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 32 à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'autoriser le président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive, jointe en annexe de la délibération, pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2020.

1.10 Adhésion au régime d'assurance chômage

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion du CIAS et de son budget annexe SAAD à l'assurance chômage au 1^{er} janvier 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature du contrat d'adhésion joint en annexe de la délibération.

1.11 Télétransmission des actes au contrôle de légalité : signature d'une convention CIAS – Budget annexe SAAD

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la télétransmission aux services de l'État des actes soumis au contrôle de légalité sur Actes et Actes Budgétaires;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention, jointe en annexe de la délibération, de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet du Gers, représentant l'État à cet effet ;
- d'autoriser M. le Président à choisir le prestataire le mieux à même d'assurer la plateforme de télétransmission et à signer la convention à cet effet ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

1.12 Adhésion à la plateforme mutualisée de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la plateforme mutualisée de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité pour un montant annuel de 40 € ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Gers jointe en annexe de la délibération ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

2 FINANCES

2.1 Création du budget annexe « Service d'Aide à Domicile »

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la création d'un budget annexe SAAD, soumis à la M22,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la création dudit budget et à sa mise en œuvre,

- d'indiquer que les crédits nécessaires à l'exécution de cette compétence seront inscrits dans ledit budget

2.1 Débat d'Orientations budgétaires 2020

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et d'approuver le rapport sur les orientations budgétaires 2020 joint en annexe de la délibération.

3 QUESTIONS DIVERSES

/

Le prochain conseil d'administration aura lieu le lundi 16 décembre 2019, à 18 h, à la salle de réunions du siège de la CCGT (1^{er} étage).

La séance est levée à 18 h 35.

Ce compte-rendu a été affiché le 06/12/2019.

Le Président,



Francis IDRAC

